



Pour un nouveau mandat réussi !

Liminaire au CSE constitutif du Siège de france.tv

Aujourd'hui 14 avril 2022, commence la deuxième saison des CSE. Des CSE assortis d'un certain recul social par rapport aux instances (CE, DP et CHSCT) passées. Les élus FO france.tv du Siège et du Réseau régional de France Télévisions veulent ici rappeler deux revendications essentielles :

Premièrement et nous l'avons déjà exprimé à plusieurs reprises, c'est que les élus et mandatés doivent pouvoir exercer leurs mandats, quel que soit leur métier. Ce qui implique la possibilité d'être détachés pour assister aux réunions et la possibilité de poser les heures de délégation sans que cela représente un problème pour les services d'appartenance.

Force est de constater que, selon le métier exercé ou le service auquel on appartient, les conditions d'exercice ne sont pas les mêmes.

Si pour certain.e.s cela ne pose que très peu de difficultés, il n'en n'est pas de même pour d'autres. Le non-remplacement contraint les représentant.e.s du personnel à prendre de l'avance sur leur travail et à rattraper le retard engendré par l'exercice de l'activité syndicale. Encore faut-il pouvoir faire accepter les absences, pour cause de CSE, de négociation, de suivi d'accord ou de commission, à sa hiérarchie sans se la mettre à dos.

Nous sommes parfois à la limite de l'injonction contradictoire, de l'empêchement, voire de l'entrave.

Nous exigeons que, dans le cadre des négociations sur le fonctionnement des instances, des dispositions soient prises au plan national pour que tous les élus (notamment dans les métiers administratifs) puissent travailler sereinement à leurs activités syndicales. Nous nous sommes déjà exprimés dans ce sens, à plusieurs reprises, à la direction du dialogue social.

Deuxième revendication, qui a en partie été satisfaite. Elle concerne l'accord signé par FO france.tv permettant la désignation de représentants de proximité suppléants. Au cours de ce CSE constitutif, nous allons les désigner dans les périmètres définis. Ainsi, la pression sur les représentants de proximité va pouvoir être allégée.

Mais cette disposition nécessite de pouvoir désigner plus de personnels, élus ou non, qui auront besoin de poser des heures. Quelques heures de délégations en plus, mais surtout plus de personnels qui vont se trouver confrontés à cette difficulté.

Afin que ces mandats puissent débiter dans de bonnes conditions FO france.tv demande aujourd'hui à la direction d'instituer que, lors des instances de proximité constitutives, l'ensemble des RP titulaires et suppléants soient invités.

C'est ainsi que l'entreprise pourra donner de bonnes chances de réussite à ces nouveaux mandats.

Paris, le 14 avril 2022